

## Sécurité sur le chemin des écoles bis

*Je remercie Damien pour sa question qui donne au conseil communal l'occasion de clarifier certaines choses et de vous informer des démarches entreprises depuis que nous avons reçu la lettre signée par une bonne vingtaine de parents.*

*Il est faux de dire que ce passage pour piétons n'est pas aux normes, mais sa configuration mérite des réflexions. La circulation a passablement augmenté ces dernières années et on observe des automobilistes irrespectueux et impatientes. Après avoir écouté le groupe de parents, nous avons donc organisé une séance avec M. Eschmann et M. Combaz du BPA, M. Crétin du SIN et notre responsable sécurité, Olivier Dominé sur place. Suite à cette séance, M. Combaz a proposé plusieurs mesures :*

- *à court terme*
  - *remplacer le panneau «passage piétons» côté nord du passage et en mettre un côté sud, cette mesure est aujourd'hui réalisée.*
  - *rafraîchir la peinture au sol «attention école» : il s'est avéré que notre voirie n'était pas équipée pour un tel marquage et nous avons pris contact avec une entreprise spécialisée dans ce domaine. Nous espérons que ce marquage sera fait jusqu'à la rentrée.*
  - *Déplacer l'affichage à l'est qui clignote aux heures des rentrées des classes plus proche du passage utilisé par les élèves : il pourrait être placé où se trouve maintenant le candélabre en bois au coin de la cour d'école, nous devons attendre pour savoir si ce candélabre sera déplacé ou remplacé, mais espérons réaliser cette mesure encore cette année.*
- *A moyen terme :*
  - *Adapter la clôture de la cour d'école, les poteaux à son entrée côté sud entravent la vue des automobilistes. Ces poteaux seront enlevés et la sortie côté sud qui est dangereuse sera fermée au moyen d'un portail et ne sera utilisée que pour l'accès lors d'entretien avec des véhicules. Les élèves devront sortir par les ouvertures Est et Nord de la cour. Cette mesure sera réalisée encore cette année.*
  - *Barrières à adapter ou enlever : Les barrières sur le trottoir devant la cour d'école n'étant plus nécessaires en raison de la fermeture de la sortie sud, elles seront enlevées, ainsi que celles côté sud du passage pour piétons qui seront enlevées encore cette année.*
  - *Abaissement du trottoir sud pour faciliter l'accès aux personnes handicapées ; la réflexion est engagée et un bureau a été mandaté pour étudier cet abaissement en relation avec les grilles d'écoulement des deux côtés de la route cantonale.*
  - *Placer un potelet pour protéger le passage pour piétons des véhicules qui viennent depuis la route de l'Indépendance : L'abaissement du trottoir est en relation avec ce potelet, donc une chose après l'autre.*
  - *Limitation de la vitesse à 30km/h : cette mesure est encore à discuter en commission et avec le SIN.*
- *A long terme :*
  - *l'aménagement d'un passage sécurisé avec îlot : cette mesure doit également encore faire l'objet de réflexions plus approfondies entre la commission des travaux publics, le responsable sécurité et le SIN*
- *En collaboration avec ATE Jura et la commission d'école, nous avons organisé une séance d'information sur le pédibus. La création de lignes pédibus incombe maintenant*

*aux parents et nous espérons vivement, que plusieurs lignes vont se réaliser. Je vous renseigne volontiers sur le séançe de hier soir et sur les possibilités qu'offre un pédibus.*

- *Il nous a été confirmé par le SIN, que la solution qui fonctionne actuellement encore à Courrendlin de mettre un tronçon sensible temporairement aux heures des rentrées et des sorties des classes à 30km/h n'est pas possible chez nous et qu'elle va disparaître à Courrendlin.*
- *Le parrainage de plus grands enfants pour traverser la route n'est pas possible à Vicques puisque les plus grands élèves sont scolarisés soit en Geneveret, soit à Vermes.*
- *Je constate aussi que des enfants traversent la route pas au passage pour piétons devant l'école, il est demandé aux parents de dire à leurs enfant d'utiliser uniquement ce passage pour piétons.*
- *En conclusion : le conseil communal est favorable à des solutions infrastructurelles et pérennes. Au lieu de renforcer les heures de la patrouilleuse le Conseil communal est d'avis qu'il faut avant tout permettre à l'enfant de se comporter correctement sur le chemin de l'école. Les parents, la police au travers de l'éducation routière et le Pédibus y contribuent largement et en tout temps, même en dehors de la présence d'une patrouilleuse scolaire.*

*Je vous remercie pour votre attention,*

*Elisabeth Dennert*